

Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation

Publications

Paramètres | Mai 2022



ACDE

Association of Canadian Deans of Education
Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation

Mission

L'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE) regroupe des doyens, doyennes, directeurs et directrices de facultés, d'écoles et de départements d'éducation au sein des universités et collèges universitaires canadiens. Les membres de l'ACDE s'engagent à exercer un leadership pancanadien en ce qui concerne la formation et le perfectionnement des enseignants et enseignantes, la recherche en éducation et les politiques. La mission de l'ACDE consiste à promouvoir la formation et le perfectionnement des enseignants et enseignantes, à mener des recherches en éducation et à participer à l'élaboration de politiques éducatives.

L'ACDE préconise une éducation de qualité au Canada tout en mettant l'accent sur les enjeux prioritaires au sein du paysage éducatif.

Table de matières

Types de publications	04
Paramètres	06
Le processus d'élaboration	08
Calendrier	10
Format	12

Contexte

L'*Accord général* de l'ACDE, qui a été publié en 2016 et révisé en 2022, signale la volonté des signataires de travailler ensemble en vue d'exercer une influence positive et significative dans le secteur de l'éducation au Canada. D'autres accords ont suivi l'*Accord général* : l'*Accord sur la formation initiale à l'enseignement* (également publié en 2006), l'*Accord sur l'éducation autochtone* (publié en 2010), l'*Accord sur la recherche en éducation* (publié en 2011), l'*Accord sur l'apprentissage et l'éducation de la petite enfance* (publié en 2013), l'*Accord sur l'internationalisation de l'éducation* (publié en 2014) et l'*Accord sur l'éducation pour un avenir viable* (publié en 2022). L'*Accord sur la formation à l'enseignement* de 2018 est une version révisée et mise à jour de l'*Accord sur la formation initiale à l'enseignement* de 2016, qu'il remplace.

Les accords et autres publications permettent à l'ACDE de contribuer au discours national sur l'importance du système d'éducation publique comme moyen de développer et de maintenir une société civile. Les membres de l'ACDE utilisent les accords et les documents connexes surtout dans trois contextes : a) au sein de leurs propres facultés, b) auprès d'autres doyens et doyennes et cadres supérieurs dans leurs universités respectives, et c) avec des organisations partenaires externes, comme des administrations publiques et des fédérations d'enseignants et enseignantes. Les publications de l'ACDE servent de documents de base pour encadrer des discussions visant à influencer les politiques à ces trois niveaux.

Types de publications

Un accord

- est une entente officielle entre les signataires;
- traite de l'éducation dans le cadre d'une question nationale au sujet de laquelle les doyens et doyennes d'éducation peuvent s'exprimer avec autorité;
- influencera les programmes d'études, l'enseignement et l'apprentissage ou les politiques;
- est fondé sur une liste de principes;
- devrait continuer à être pertinent sur le terrain;
- doit être fortement soutenu par les membres de l'ACDE pour être ratifié.

Un énoncé de position

- est un essai qui présente une opinion défendable sur une question;
- peut découler d'un accord, en éclaircissant un principe ou un problème contenu dans un accord;
- n'a pas nécessairement besoin d'avoir une longue durée;
- doit être fortement soutenu par les membres de l'ACDE pour être ratifié.

Une déclaration

- permet au bureau de direction de réagir à de nouvelles situations;
- suit la forme générale d'un communiqué de presse;
- peut être rédigé par un ou une membre du bureau de direction ou par la directrice générale;
- paraît sur le site Web de l'ACDE et peut être diffusé auprès des médias sans lancement officiel;
- peut être publié avec l'autorisation du bureau de direction.



<< L'ACDE fournit une voix collective puissante au sujet et en faveur de l'éducation publique et de la profession enseignante. Les accords de l'ACDE témoignent de son rôle et de ses responsabilités à l'égard de l'enseignement public au Canada. >>

Paramètres

Le cycle de vie

Les publications de l'ACDE passent par le cycle suivant : élaboration, mise en œuvre et mobilisation, actualisation, révision et, dans certains cas, retrait. Une discussion sur les publications de l'ACDE est un point permanent de l'ordre du jour de chaque réunion annuelle.

Quiconque est membre en règle de l'ACDE peut proposer l'élaboration, l'actualisation, la révision ou le retrait d'une publication. Les propositions ne peuvent être présentées que pendant la discussion sur les publications lors de la réunion annuelle. Si les membres de l'ACDE conviennent qu'une proposition justifie une discussion et une démarche plus poussées, un groupe de travail sera constitué en vue

d'entreprendre le travail nécessaire quant à l'élaboration, à l'actualisation, à la révision ou au retrait du document. Les groupes de travail attelés à ces tâches fournissent des rapports d'étape à la fois à la réunion annuelle et à la réunion du printemps.

Élaboration

Au cours de la réunion annuelle, quiconque fait partie de l'ACDE peut proposer une nouvelle publication. Sa proposition sera accompagnée d'un argumentaire, de points de discussion, d'un plan d'action relatif au déroulement des travaux et d'un calendrier. Si les membres de l'ACDE conviennent que la proposition justifie une discussion et une démarche plus poussées, un groupe de travail sera constitué.



Mise en œuvre et mobilisation

Durant la discussion sur les publications lors de la réunion annuelle, les membres de l'ACDE échangeront sur les meilleures pratiques et leurs expériences en lien avec l'utilisation des publications. Ces pratiques peuvent inclure des communications dans le cadre d'un congrès, le recours à des médias sociaux ou des rencontres avec des ministres et d'autres parties prenantes. Les meilleures pratiques seront colligées et communiquées aux membres.

Actualisation

Durant la discussion sur les publications lors de la réunion annuelle, un ou une membre de l'ACDE peut suggérer qu'une publication soit actualisée. Si l'intention générale et l'esprit d'un accord semblent toujours valables, mais que des éléments comme la terminologie ou les références doivent être mises à jour, une actualisation semble alors justifiée. Si les membres sont d'accord, un groupe de travail composé d'au moins deux doyens et/ou doyennes entreprend ce travail. Les changements suggérés doivent être présentés aux membres lors de la réunion annuelle suivante.

Révision

Durant la discussion sur les publications lors de la réunion annuelle, un ou une membre de l'ACDE peut suggérer qu'une publication fasse l'objet d'une révision. Une révision complète est justifiée si l'intention générale et l'esprit d'un accord semblent encore valides, mais que des changements dans les contextes éducatif, législatif ou social rendent l'accord existant inadéquat ou désuet.

Le processus de révision implique la mise sur pied d'un groupe de travail en bonne et due forme. Voir la section « Le processus d'élaboration » plus bas dans ce document. L'ACDE pourrait souhaiter faire appel à des critiques externes, tels que des chercheurs ou chercheuses de différents établissements ou des cadres universitaires supérieurs occupant, par exemple, un poste de vice-présidence à l'enseignement et à la recherche en vue de collaborer au processus de révision. Ces personnes doivent disposer d'une expertise pertinente et connaître le contexte éducatif canadien.

Retrait

Si une publication ne semble plus pertinente, les membres de l'ACDE peuvent songer à la retirer. Un groupe de travail sera mis sur pied pour effectuer le travail nécessaire. Une fois que les membres décident par vote de retirer une publication, elle sera enlevée de la section « Publications » sur le site Web de l'ACDE et archivée.



Le processus d'élaboration

LEADERSHIP

La personne qui préside un groupe de travail doit être membre de l'ACDE, c'est-à-dire un doyen ou une doyenne ou encore un directeur ou une directrice de facultés, d'écoles ou de départements d'éducation. Les membres de l'ACDE titulaires d'un poste intérimaire (par ex., doyen ou doyenne intérimaire) ne peuvent pas normalement présider un groupe de travail. La personne qui préside un groupe de travail doit être prête à le diriger pendant au moins deux ans. Dès que cette personne cesse d'être membre, elle doit se retirer de la présidence du groupe de travail. Les groupes de travail doivent également prévoir un poste de vice-présidence, qui prendra la relève de la présidence au besoin. Les doyens ou

doyennes intérimaires ou encore les directeurs ou directrices de facultés, d'écoles ou de départements d'éducation par intérim peuvent occuper le poste de la vice-présidence dans un groupe de travail.

OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

Le groupe de travail doit rendre des comptes à l'ensemble des membres de l'ACDE, le bureau de direction supervisant le travail pour s'assurer que la processus établi est respecté. Les décisions concernant l'état d'avancement et l'avenir d'un groupe de travail devraient être prises par l'ensemble des membres de l'ACDE. Le bureau de direction peut faire des recommandations aux membres - par exemple,

recommander qu'un accord soit mis de côté si le groupe de travail semble ne pas avancer dans son mandat.

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL.

Il incombe à la personne qui préside le groupe de travail de lancer un appel général afin d'offrir aux membres de l'ACDE la possibilité de faire partie du groupe de travail. La composition des groupes de travail est fluide et il est possible pour les membres de s'y adjoindre à tout moment. Les membres de l'ACDE peuvent suggérer les noms de membres des corps professoraux ou de chercheurs ou chercheuses qui pourraient vouloir contribuer à l'élaboration ou à la révision des publications. La directrice générale doit assister à toutes les réunions du groupe de travail et peut, au besoin, l'aider à élaborer ou à réviser une publication.

RÉUNIONS

D'ordinaire, les groupes de travail se réunissent le jour qui précède la réunion habituelle de l'automne de l'ACDE et avant le congrès de la SCÉÉ (Jour 0 du congrès). Les réunions des groupes de travail qui se tiennent lors du congrès de la SCÉÉ peuvent revêtir diverses formes : réunions à huis clos, séances ordinaires (panels), forums ouverts, discussion ouvertes et ateliers. D'autres formats sont également possibles. Il est essentiel de consulter des universitaires ainsi que des chercheurs et chercheuses en dehors de l'ACDE lors de l'élaboration d'une publication.

PATERNITÉ DES PUBLICATIONS

Toutes les publications de l'ACDE doivent être des documents de l'ACDE, rédigés et ratifiés par des membres de l'ACDE. L'ACDE ne mandate aucun organisme ou groupe externe pour rédiger une publication de l'ACDE et ne

donne pas son aval à des publications rédigées par des groupes externes. La direction de l'élaboration des publications sera dûment attribuée, mais la paternité des publications et le copyright demeurent la propriété de l'ACDE.

INFORMATIONS À COMMUNIQUER

Les groupes de travail de l'ACDE relèvent exclusivement des membres de l'ACDE selon le calendrier décrit plus bas. Ces groupes doivent prouver qu'ils progressent dans la publication telle qu'elle a été proposée à l'origine ou expliquer pourquoi le calendrier a été modifié.

RETRAIT OU MISE À L'ÉCART

En tout temps, le groupe de travail peut retirer sa proposition à propos d'une publication. En tout temps, si le bureau de direction peut recommander que les membres mettent la publication de côté s'il estime que le groupe de travail ne progresse pas ou ne suit pas le processus établi.

Normalement, les accords de l'ACDE seront examinés et confirmés aux cinq ans.

Calendrier

Année 1 : Réunion annuelle

Un ou une membre de l'ACDE présente une proposition avec un argumentaire, des points de discussion et un plan d'action relatif au déroulement des travaux, incluant les consultations à l'externe et le calendrier. Les membres discutent de la proposition et décident par vote si un groupe de travail devrait être mis sur pied. Une majorité simple suffit.

Sont alors choisies la personne qui présidera le groupe de travail (normalement, le ou la membre qui présente la proposition) et celle qui occupera le poste de la vice-présidence. À cette étape, il n'y a aucune décision formelle quant au type de publication, à savoir un accord ou un énoncé de position.

La personne qui préside le groupe de travail lance un appel général afin d'offrir aux membres de l'ACDE la possibilité de faire partie du groupe de travail ou d'inviter les membres à suggérer des membres des corps professoraux qui pourraient être en mesure d'apporter leur contribution. L'appel devrait être lancé en personne lors de la réunion elle-même et dans un courriel de suivi, et ce, en français et en anglais.

La personne qui préside le groupe de travail peut également inviter d'autres chercheurs et chercheuses à se joindre au groupe.

Réunion du printemps et congrès de la SCÉÉ

Comme il est prévu dans les points permanents de l'ordre du jour, les groupes de travail rendent compte de l'état d'avancement de leur publication en se référant au plan d'action tel qu'il a été présenté et en incluant les recherches préliminaires et les commentaires des parties prenantes.

Les propositions portant sur de nouvelles publications ne sont pas examinées à cette réunion.

Les groupes de travail peuvent se réunir à ce stade, d'ordinaire au Jour 0 du congrès de la SCÉÉ.

La personne qui préside un groupe de travail organise une séance au congrès de la SCÉÉ sous la forme d'un panel, d'une discussion ouverte ou d'un colloque portant sur le sujet proposé. Le but de cette séance est de mesurer l'intérêt et le soutien de la communauté universitaire.

L'ACDE a mis au point un processus par étapes pour l'élaboration de toutes les publications. Ce processus donne amplement de temps pour mener les discussions, procéder à des consultations et effectuer les révisions; ainsi, tous les membres peuvent comprendre clairement ce qui est proposé et quelle sera la place du document dans l'éventail des publications de l'ACDE. Plus le processus est rigoureux, plus la publication finale a des chances d'être ratifiée.

Année 2 : Réunion annuelle

La personne qui préside un groupe de travail présente aux membres un compte rendu des progrès du groupe, en notant toute modification apportée au plan d'action.

La personne qui préside un groupe de travail explique pourquoi la publication devrait être un accord ou un énoncé de position. Après discussion, la question est soumise au vote. Une majorité des deux tiers des personnes présentes est requise pour que la proposition soit adoptée.

Les réunions des groupes de travail peuvent avoir lieu avant la réunion annuelle, normalement le mercredi précédant la séance plénière.

Réunion du printemps et congrès de la SCÉÉ

Tel qu'il est indiqué plus haut, le groupe de travail présente aux membres un compte rendu et la personne qui préside le groupe de travail organise une séance lors du congrès de la SCÉÉ. Il ou elle présente les principaux points qui devraient figurer dans la publication et sollicite les commentaires des membres de l'ACDE et de la communauté universitaire, tant à la séance de travail de l'ACDE qu'à la séance pertinente lors du congrès de la SCÉÉ.

Année 3 : Réunion annuelle

Si la publication est prête, la personne qui préside le groupe de travail la présente aux membres afin qu'elle soit ratifiée. Il n'est pas nécessaire que la publication soit traduite à ce stade-ci. Elle devrait être distribuée au moins deux semaines avant la réunion afin que les membres puissent en prendre connaissance et en discuter avec sérieux pendant la réunion.

Durant la présentation de la publication et la discussion qui s'ensuit, la personne qui préside le groupe de travail peut recevoir des amendements favorables de la part des personnes qui participent à la réunion.

Tous les votes à ce stade devraient démontrer que les membres appuient fortement la publication. Si le vote n'indique pas un tel appui, la publication peut être reportée jusqu'à la prochaine réunion annuelle, ce qui donnera au groupe de travail le temps de répondre aux préoccupations, ou elle peut carrément être mise de côté.

Réunion du printemps et congrès de la SCÉÉ

Lancement de la nouvelle publication, en anglais et en français.

Format

Les **accords** de l'ACDE sont tous distincts dans leur forme, ils ont certains points en commun :

- Le document devrait avoir de quatre à cinq pages, ce qui le rend facile à assimiler. Un résumé d'une page des principaux points peut également être préparé.
- Les accords doivent être rédigés dans un langage simple, sans jargon, afin que les non-spécialistes puissent facilement les comprendre.
- Le libellé des accords doit tenir compte des questions d'équité, de genre et d'inclusion.
- Les références devraient être limitées au strict minimum afin d'éviter que les accords ne deviennent rapidement désuets ou qu'ils aient besoin d'être actualisés.
- La plupart des accords se renvoient les uns aux autres de sorte qu'ils forment un tout cohérent. En particulier, tous les accords devraient faire référence à l'*Accord général*, qui est l'accord dont découlent tous les autres accords.
- Un format type serait le suivant : préambule, argumentaire, discussion du contexte et principes. Toutefois, ce format peut ne pas convenir au sujet à l'étude et ne doit être considéré que comme un guide.



L'**énoncé de position** de l'ACDE, *Des stages efficaces pour les éducatrices et les éducateurs*, fournit un modèle pour les énoncés de position à venir; il comprend un préambule (ou un argumentaire), des principes, une discussion et des recommandations.

Les **déclarations** de l'ACDE suivent le format standard des communiqués de presse.

www.ACDEAccords-fr.ca



